

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 DGRI 1031** Subvention (21.000 euros) à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (11e).

**M. Patrick KLUGMAN et Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, 17 passage de la Main d'Or – 75011 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 9<sup>ème</sup> Commission et par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6<sup>e</sup> Commission,

Délibère

Article 1: Une subvention d'un montant de 21.000 euros est attribuée à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), 17 passage de la Main d'Or – 75011 Paris.

Article 3 : La dépense sera imputée sur la ligne VF 07002, chapitre 65, nature 6574, Fonction 048 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014 et suivants, au titre des relations internationales.